SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de VOUGY régulièrement convoqué par le maire de VOUGY, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Catherine DESSEIGNE.

Etaient présents : *Catherine DESSEIGNE David BOUSSAND, Rodolphe SOUCHON, Hervé BONNEL,* Raymond VITURAT, *Christophe BOUSSAND,* Sophie GOUTTENOIRE *Emmanuelle DANIERE,* Albin COELHO, Alain COUTAUDIER, Odile DEVEAUX, Florent DELABROUSSE (est parti à 23h10), Nicolas DESVERNOIS, Christelle VERGNAUD, Elisabeth VALENCE, Eliot PROVOT.

Absents excusés : Rosalie SIMON (pouvoir à Catherine DESSEIGNE, Aurélie CHAMBRON (pouvoir à Nicolas DESVERNOIS), Florent DELABROUSSE à partir de 23h10 (pouvoir à Albin COELHO), Emilie DUPIN,

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le quorum est atteint.

Mme le Maire remercie les membres de l'assemblée présents ce soir pour cette rentrée du conseil municipal. Elle accueille René VALORGE, président de CHARLLIEU BELMONT COMMUNAUTE, qui vient présenter la collectivité.

René VALORGE rappelle qu'un élu s'engage pour sa commune, mais aussi pour un territoire. La communauté de communes permet de faire à plusieurs ce qu'on ne peut pas faire seul.

En 2014, le Pays de Charlieu s'est uni avec la communauté de communes de Belmont avec un vrai projet de proximité et d'implication, conservant ainsi son indépendance vis-à-vis de Roanne Agglomération. C'est donc aujourd'hui 41 conseillers communautaires qui représentent Charlieu Belmont Communauté. La gouvernance est organisée avec 8 vice-présidents et 2 conseillers communautaires intercommunaux délégués.

René VALORGE présente les compétences de chacun des vice-présidents et des deux conseillers délégués :

Cohésion sociale et services aux familles	Florence LEBLANC
Ressources humaines	Alain AUBRET
Monde économique et filières	Didier FONTAINE
Tourisme communication	Bruno BERTHELIER
Déchets ménagers et patrimoine	Henri GROSDENIS
Eau assainissement collectif (régies)	Jérôme VIODRAIN
Eau assainissement collectif (DSP) et SPANC	Jean FAYOLLE
Culture et Habitat	Guillaume DESCAVE
Finances et cohérences budgétaires	Yves CROZET
Santé, France Services et cyber	Isabelle DUGELET

René VALORGE souhaite s'attarder sur la piscine intercommunale. Ce projet est né du fait de la nécessité pour la communauté de prendre une nouvelle compétence, sous peine de perdre une partie de son attribution Dotation Globale de Fonctionnement. Compte tenu du vieillissement de la piscine de Charlieu pour laquelle les élus charliendins avaient annoncé ne pas vouloir faire de nouvel investissement, et après une réflexion basée sur des visites de centre aquatiques, des entretiens avec l'Education Nationale, l'élaboration d'un cahier des charges a été confiée à un cabinet d'études. Le SIEL a également accompagné le projet pour aboutir à la mise en place d'une chaufferie à bois, de la pose de panneaux photovoltaïques et d'un système de recyclage d'énergie.

Le projet de 10.5 millions d'euros a finalement pu bénéficier de 55% de subventions. Un emprunt de 2 millions a été contracté à un taux intéressant par l'intercommunalité, le reste étant financé sur ses fonds propres.

La maitrise du coût de fonctionnement de la piscine était également une priorité dans ce projet. Le déficit moyen d'une telle structure s'élève habituellement à 400, 450 000 euros. Grâce à la mise en place d'un planning adapté, le déficit de la piscine de Charlieu devrait être de 350 000 euros. La communauté de communes a adopté la taxe sur le foncier bâti pour amortir ce déficit, taxe dont elle était la seule communauté à ne pas l'avoir mise en place.

René VALORGE fait un rapide point sur les finances intercommunales qui sont saines, avec une capacité d'autofinancement correcte et un taux d'endettement bas. Les taux des taxes sont moindres que ceux pratiqués par Roanne Agglomération.

Charlieu Belmont s'est résolu à mettre en place la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ce qui était devenu quasiment obligatoire pour pouvoir bénéficier d'aides de l'Etat en cas de sinistre inondation.

La baisse des dotations de l'Etat est à prendre à compte pour les années futures.

René VALORGE termine son allocution en insistant sur l'importance de la prise en compte de la ressource en eau. S'il ne pleut pas d'ici un mois, le territoire n'est pas à l'abri de coupures d'eau destinées à sa rationalisation !

Un message d'alerte de Charlieu Belmont sera envoyé dès demain aux communes afin d'être relayé à la population.

Catherine DESSEIGNE et les membres du conseil municipal remercient le président René VALORGE de son intervention très claire et riche en informations.

Mme le maire ouvre la séance en faisant part du pouvoir que lui a donné Rosalie SIMON et celui donné par Aurélie CHAMBRON à Nicolas DESVERNOIS.

Emmanuelle DANIERE est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après quelques corrections, approuve le compte rendu du 27 août 2026.

Catherine DESSEIGNE rapporte les décisions qu'elle a prises depuis le dernier conseil :

OBJET du devis	MONTANT TTC	ENTREPRISE
Passages piétons en résine 3 Moineaux x 2	1 020,00 €	DESSERTINE
Abonnement logiciel ENT école publique	36,00 €	EDUMOOV
Remise en état panneaux de basket relevables	1 044.00 €	JPS MAINTENANCE
Isoloirs (4 + 1 PMR)	1 251,65 €	MANUTAN COLLECTIVITES
Vidage concessions reprises au cimetière	6 539,00 €	SANTI SAS
Curage sous ponceau chemin de la Loire	1 680,00 €	SAS TPV
Remise en état broyeur	4 540,01 €	VERNAY MOTOCULTURE

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➢ COMMISSION TRAVAUX – PATRIMOINE – VOIRIE : Adjoint responsable : David BOUSSAND

La commission s'est réunie le 12 septembre dernier pour faire le point sur les travaux de voirie et les chantiers en cours.

- Voirie :

Une réflexion a été menée sur la 2ème tranche de la réfection du chemin des Chambons et fera l'objet d'une délibération au cours de ce conseil.

Il est proposé de réaliser une opération de point à temps préventive sur 5 chemins en campagne afin de prolonger leur durée de vie.

La rue du 19 mars devra faire l'objet d'une réflexion, la réfection de l'assainissement de cette voie étant une priorité de Charlieu Belmont Communauté pour 2027.

- Travaux de rénovation énergétique de l'école : il ne restera que le remplacement du tableau général électrique ainsi que l'isolation des combles à réaliser pendant les vacances de la Toussaint. Des levées de réserves sont en cours.

- Aménagement du centre bourg : David BOUSSAND a proposé à la commission d'avoir une approche globale et un schéma directeur pour construire des projets cohérents les uns avec les autres (commerces, voie verte, restructuration de la salle Albert Ginet, etc..). Une réunion a eu lieu avec le cabinet REALITES a ce sujet et on attend sa proposition.

- Réaménagement intérieur de la cantine : une entrevue avec le personnel est prévue pour faire le point sur les besoins.

- VMC des bâtiments communaux : Albin et COELHO et Raymond VITURAT ont fait un inventaire des différentes VMC existantes dans les bâtiments communaux et confirment qu'il ne leur semble pas opportun d'avoir un contrat d'entretien sur ces installations, ce travail pouvant être réalisé par les agents communaux.

- Véhicules et matériels des services techniques : un inventaire ainsi qu'un état des lieux sera fait pour définir d'éventuels besoins.

- Raymond VITURAT explique que la 2ème tranche de travaux de passage aux LED de l'éclairage public a débuté et doit s'achever fin octobre. Un rendez-vous avec le prestataire et le SIEL est prévue.

- David BOUSSAND revient sur les travaux de réfection du crépi de l'église, initialement prévus début octobre, et qui vont être repoussés. En effet la DRAC, qui a été informée des travaux lors d'une visite à l'église en juillet dernier, a informé la commune de la nécessité de prendre des précautions nécessitant une procédure particulière, pour déplacer en toute sécurité les objets classés se trouvant à l'intérieur de l'église. Ainsi, un cahier des charges va être proposé et faire l'objet d'une consultation d'entreprises spécialisées. Cette démarche pourra faire l'objet d'une aide financière à hauteur de 30%. La DRAC n'a pas été en mesure de communiquer l'estimation de l'impact financier de la mise en œuvre de cette procédure. Elisabeth VALENCE souligne l'importance de protéger le patrimoine communal. David BOUSSAND invite à Elisabeth VALENCE ainsi que les conseillers motivés par ce sujet à s'investir sur ce projet.

- Une réunion avec AABT, l'entreprise BARNAY et son fournisseur du produit ayant servi à la réalisation de la façade de la mairie a eu lieu afin de faire un point sur les micros-fissures constatées récemment à la suite d'un gros orage. Il est demandé à l'architecte d'écrire un courrier afin d'avoir une trace en cas de problème dans le futur.

- Terrain de foot : la demande d'utilisation par le club de foot de Villers entraine la nécessité de réhomologation du terrain par la ligue de football.

Lors d'une visite il a été constaté que le grand terrain n'était plus réglementaire avec les normes F.F.F actuelles (dimensions trop importantes) ce qui a nécessité le déplacement d'une des 2 cages (réalisé cet après-midi par les agents communaux) et le retraçage complet du terrain (sera réalisé par le club de Villers avant le 12 octobre), une nouvelle visite de contrôle étant prévue sur site à cette date, qui sera suivie d'une période administrative de 2 mois avant l'homologation finale.

- **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, ANIMATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL : adjoint responsable : Rodolphe SOUCHON**

- Rodolphe SOUCHON précise que la convention avec le foot de Villers sera prochainement signée. Une autre convention sera établie avec le FCLS.

- Trophée des sportifs : une réunion eu lieu avec les 2 autres communes concernées : Pouilly-sous-Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu au cours de laquelle il a été décidée de faire évoluer cet évènement. Tout d'abord, son nom sera changé.

Les modalités de désignation des lauréats ont été revues : ce sont les associations qui participent à des compétitions (11 associations au total dont 3 pour VOUGY : Vougy Sport Pétanque, Joyeuse Boule et Basket Club de la Vallée du Jarnossin) qui seront invitées à désigner avant le 20 octobre prochain, des équipes ou des individualités qui pourront être récompensées en tenant compte du fairplay, de leur parcours sportif ou de leur engagement en tant que bénévole. Les récompenses d'un montant total de 1500 € seront sous forme de bons d'achat dans les commerces locaux de chaque village.

Albin COELHO, Eliot PROVOT se joignent à Rodolphe SOUCHON pour faire partie du jury qui choisira les lauréats.

Rodolphe SOUCHON indique que la cérémonie se tiendra le 21 novembre 2026 à 10h salle de la cantine à Pouilly-sous-Charlieu.

- **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : adjoint responsable : Hervé BONNEL**

- Hervé BONNEL a participé au comité consultatif d'eau et d'assainissement de Charlieu Belmont Communauté.

La compétence eau et assainissement a été divisée en 2 parties gérées par 2 vice-présidents : un partie eau et assainissement collectif en régie et une autre partie eau et assainissement collectif en délégation de service public avec le SPANC.

Vougy a la particularité d'être en DSP avec la Roannaise de l'eau. Elle n'est donc pas directement concernée par les décisions prises par la communauté de communes sur la gestion de l'eau des communes en régies (évolution des tarifs par exemple).

- Hervé BONNEL présente les autorisations d'urbanisme signées depuis la dernière réunion de conseil.

- **<u>COMMISSION DES FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE</u>**

- Sophie GOUTTENOIRE a participé à l'assemblée générale du Football Club Loire Sornin qui compte 400 licenciés avec un budget d'environ 240 000 €. Le club compte 20 vougerots. Il est géré par 50 éducateurs.

Il organise régulièrement diverses manifestations pour financer ses dépenses. Le résultat pour la dernière saison s'est révélé négatif de 1 200 €, la faute notamment aux trop nombreuses pénalités financières payées par le club en raison du comportement des joueurs (cartons), ce qu'a vivement regretté le trésorier.

- Direction générale des finances publiques : une information a été faite aux communes sur la disparition programmée des paiements par chèques fin 2028. Ce qui n'est pas sans conséquence pour les communes. Il faudra travailler sur le règlement des locations de salles afin de remplacer le chèque de caution. Le paiement des loyers sera obligatoirement fait par prélèvement automatique à compter du 1er janvier 2027. Le prélèvement automatique sera également proposé pour le paiement du périscolaire. La DGFIP travaille actuellement sur le déploiement de la solution de paiement par WERO.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : la commune a donné son accord pour que la DGFIP effectue une régularisation automatique des locaux d'habitation pour lesquels il manque certains éléments de confort. Ce sont 157 locaux qui sont concernés soit 20% des locaux imposables.

- Sophie GOUTTENOIRE a participé à la première réunion de la commission intercommunale des déchets. C'est le mode de paiement par redevance générale incitative qui a été retenu (plus on trie moins on paie) depuis 2013 alors que plusieurs autres modes de taxation existent. Les modalités de fonctionnement ont été rappelées (fréquence ramassage, taille des bacs, PAV, déchèteries, modalités de collecte des encombrants). Des informations ont été données sur l'évolution des quantités triées depuis 2007 et des matières déposées en déchèterie. Il est rappelé qu'il ne faut pas imbriquer les déchets triés.

- Sophie GOUTTENOIRE et Catherine DESSEIGNE ont participé à une réunion organisée avec le sénateur ROCHETTE avec les élus du territoire de Charlieu Belmont. M. le Sénateur leur a fait part des amendements qu'il propose. Les élus du territoire ont également pu faire remonter les problèmes rencontrés au niveau local.

Enfin, M. ROCHETTE a invité les communes à être pro actives et à initier d'elles-mêmes certaines évolutions avant qu'elles ne soient imposées par la loi.

- La commune s'est vue attribuée 13 000 € pour la réfection du ponceau du chemin de la Loire dans le cadre des amendes de police.

-

- Sophie GOUTTENOIRE précise aux membres du conseil municipal les dates

de l'élection présidentielle : dimanches 18 avril et 2 mai. Attention à ces dates qui tombent pour l'une au milieu des vacances scolaires et pour la seconde, le lendemain d'un jour férié.

Florent DELABROUSSE quitte la réunion à 23h10 et donne pouvoir à Albin COELHO.

- **COMMISSION ENFANCE, EDUCATION ET SOLIDARITÉ :**

Catherine DESSEIGNE, en l'absence de Rosalie SIMON, rappelle les dates clés qui ont été arrêtées concernant la mise en place du conseil municipal des enfants. A retenir que les enfants élus seront présentés au conseil municipal du 22 octobre qui débutera à 20h00.

La première mission du conseil municipal enfants sera la participation à la cérémonie du 11 novembre organisée par la FNACA.

DELIBERATIONS

2EME TRANCHE DES TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DES CHAMBONS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

N° 53/2026

Sous-Préfecture de Roanne

David BOUSSAND rapporte au conseil municipal la position de la commission de la voirie qui a souhaité revoir la longueur de réfection de la voie, en traitant la zone la plus critique, en réduisant l'impact financier du projet et en limitant le risque d'augmentation de la vitesse et du trafic dans cette zone. C'est donc une réfection sur 400m au lieu des 1300m initialement envisagés qui pourrait faire l'objet d'une réfection en enrobé.

Deux entreprises ont été consultées : EIFFAGE qui fait une proposition de 41 268 € TTC et EUROVIA dont le devis s'élève à 34 332 € TTC. La commission propose de retenir le devis d' EUROVIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de réfection du chemin des Chambons sur 400 mètres linéaires et retient le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 28 610 € soit 34 332 € TTC.

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

N° 54/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Sophie GOUTTENOIRE, adjointe aux finances, expose les dispositions de

l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Elle précise que le taux actuellement de 7.66% pourra être revu au moment du vote des taux des taxes locales.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer la taxe sur la vacance des logements d'habitation. Mme le Maire est chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CONTRAT D'ASSOCATION AVEC L'ECOLE PRIVEE LA SOURCE – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

N° 55/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2007,

Considérant que dans le cadre du contrat d'association passé avec l'Etat pour l'école privée La Source, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés ou non sur la commune de Vougy,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'école privée La Source la contribution suivante pour l'année scolaire 2026/2027 : 825.51 €/élève

Sur la base de 70 élèves scolarisés au 1er septembre 2026, le montant de la dépense annuelle est de 57 785.70 € €.

Pour rappel, un acompte de 10 000 € est versé en octobre 2026, le solde sera réglé en janvier 2025 soit 47 785.70 €.

APPROBATION DE LA CONVENTION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LA SCEA ELEVAGE D'AIGUILLY– TERRAINS AUX CHAMBONS

N° 56/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Madame le Maire rappelle qu'une convention précaire a été établie en 2025

entre la commune de VOUGY et l'EARL COUTAUDIER, relative à l'occupation des terrains situés aux Chambons et cadastrés C 792, 1168 et 1170, d'une surface totale de 5ha54a72ca.

L'EARL COUTAUDIER ayant été absorbée par la SCEA ELEVAGE D'AIGUILLY, il est proposé de transférer la convention précaire pour l'année 2026 à la SCEA ELEVAGE D'AIGUILLY.

L'indemnité d'occupation s'élevait en 2025 à 703.38 €.

Mme le Maire propose d'augmenter le montant de l'indemnité d'occupation de 3.23 € correspondant au pourcentage de revalorisation des fermages pour l'année 2026.

Après délibération et à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal approuve la convention précaire entre la commune de VOUGY et la SCEA ELEVAGE D'AIGUILLY pour l'année 2026 et fixe le loyer à 726.10 €.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VOUGY AU TROPHEE DES SPORTIFS

N° 57/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Rodolphe SOUCHON rappelle aux membres du conseil municipal les modalités d'organisation du trophée des sportifs par les communes de VOUGY, POUILLY-SOUS-CHARLIEU et SAINT-NIZIER-SOUS -CHARLIEU.

Cette manifestation nécessite un budget de 480 € par commune, des récompenses étant prévues pour les lauréats sous forme de bons d'achat dans les commerces de ces 3 communes.

Il est également convenu que les frais afférents à la réception d'après cérémonie incombent à la commune organisatrice.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'organisation du trophée des sportifs ainsi que le budget de 480 € correspondant aux récompenses remises aux lauréats.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique qui va se tenir du 5 au 21 octobre sur les communes d'Amplepuis et Régny, relative à des travaux sur le Trambouzan pour lesquels la Roannaise de l'Eau sollicite une déclaration d'Intérêt Général. Vougy est concernée, le Trambouzan passant sur la commune.

- Catherine DESSEIGNE rappelle qu'une réunion publique importante est organisée par le SYMISOA le mercredi 14 octobre au théâtre St Philibert à Charlieu. Il sera question de l'impact de la sècheresse sur la préservation et le partage de l'eau potable. Elle a elle-même participé à un atelier du SYMISOA autour des zones humides.

- Emmanuelle DANIERE demande si l'inscription qui figurait sur le bandeau du préau de l'école publique va être remise. David BOUSSAND explique que c'était prévu dans le cadre des travaux de rénovation énergétique mais que l'architecte a oublié de le prévoir au marché. Une négociation est donc en cours.

- Emmanuelle DANIERE explique qu'une voiture qui aurait dû passer par le rondpoint des Trois moineaux est allée tout droit dans l'allée qui passe devant l'entreprise PAGES, et ce à grande vitesse, pour ressortir au niveau de la fin de la voie verte. Ne serait-il pas possible de mettre un poteau devant le passage piéton pour empêcher le passage de véhicule ?

- Hervé BONNEL a participé avec Catherine DESSEIGNE à un atelier du SCOT. Une autre réunion a été programmée.

-

- Christophe BOUSSAND demande si la présence d'une barrière métallique dans son pré au niveau de la passerelle chemin de Pailleux a bien été signalée. Un mail a effectivement été envoyé, mais le secrétariat n'a pas eu de retour à ce jour.

- Albin COELHO a relevé que René VALORGE a indiqué que le prolongement de la voie verte en direction de Perreux allait s'arrêter au carrefour LAREURE. Mais la limite de Vougy avec Perreux se situe pourtant au niveau du Trambouzan. Pourquoi ne pas aller plus loin ?

- Albin COELHO s'interroge sur le respect des feux tricolores par les véhicules de secours, vu la vitesse à laquelle ils passent sur la RD482. Cela présente un danger pour les véhicules arrivant de la rue de Verdun ou du chemin de la Loire.

- Raymond VITURAT indique qu'il a demandé une modification du réglage des feux tricolores, mais qu'il n'a pas eu de retour à ce jour.

Madame le Maire clôt la séance à 23h45.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE
Le Maire, Catherine DESSEIGNE Emmanuelle DANIERE, secrétaire